

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUILLET 2018

Présents (15) : Emmanuel LEDOUX, *Maire*, Anne-Marie SENOBLE, Jean-Pierre TRIPOGNEZ, Catherine CAZES, *adjoints*, Antonio AGUILAR, Claudia AGUILAR, Sandrine GERIN, Lucette LABADILLE, Catherine LESSINGER, Dominique LIORET, Jean RIFFAUD, Nelly RODIER NICOLI, Roselyne TRUKAN, Samenta VERSTRAETE et Jean-Louis VICENTE, *conseillers municipaux*.

Absents représentés (5) : Gabriel VANGELI par Jean Pierre Tripognez, Isabelle MALTAVERNE par Roselyne Trukan, Serge COURROUX par Jean Riffaud, *adjoints*, Alain PELLISSIER par Catherine Cazes et Christina QUERMELIN par Samenta Verstraete, *conseillers municipaux*.

Absents excusés (3) : Philippe ROUVIERE, Jean-Louis BONNEFOND, Jean-Luc EVEN, *conseillers municipaux*.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre TRIPOGNEZ.

❧ SOMMAIRE ❧

Adoption du procès-verbal du 31 mai 2018	Page 02
FINANCES	Page 03
Emprunt pour la construction d'une halle sportive	Page 03
TECHNIQUE/URBANISME	Page 04
Résultats de MAPA : Réhabilitation salle Pincevent	Page 04
Demande d'intégration de voiries communales dans les voiries intercommunales	Page 04
QUESTIONS DIVERSES	Page 05

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 5 AVRIL 2018

Le Maire demande aux conseillers s'ils ont des observations à formuler sur ce procès-verbal.

Par 19 voix Pour et 1 abstention (M. Lioret), le conseil municipal approuve le procès-verbal du 31 mai 2018.

FINANCES

1. EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE LA HALLE SPORTIVE

Jean Pierre Tripognez explique qu'afin de financer, sans contrainte, la construction de la halle sportive, il est envisagé de souscrire un emprunt selon les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat de prêt : 20 ans
- Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/01/2039, mise en place lors du versement des fonds.
- Montant : 1 000 000,00 EUR
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,63 %
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Commission d'engagement : 0,10% du montant du contrat de prêt

M. Tripognez informe que la halle sportive est financée par 2 millions de fonds propre de la commune et 1 million de subvention (100 000 € du Département et 900 000 € de la Région). Sachant que les subventions ne seront pas versées immédiatement pour ne pas mettre les finances de la Commune à plat et pour une raison de liquidité il y a lieu de souscrire un emprunt.

M. Lioret déclare que c'est innommable, cela s'appelle de la gestion.

Mme Gérin demande pourquoi ne pas faire un crédit in fine car cela coûte moins cher.

M. le Maire avise que la trésorerie actuelle de la Commune est d'environ 2.2 millions d'euros et après les travaux de cette halle s'il arrive un souci il ne resterait plus de trésorerie.

M. Lioret fait part qu'il ne voterait pas ce prêt et appelle les conseillers à en faire de même. Il demande à ce que ses propos soient bien reportés dans le compte rendu.

Il rappelle qu'à l'époque MM Ledoux et Vangeli n'arrêtaient pas de « l'emmerder » sur le projet du gymnase qui coûtait pourtant moins cher, 970 000 €, et aujourd'hui il est présenté un projet de trois millions d'euros (3 000 000 €) avec la contraction d'un emprunt. C'est grave. Il rappelle que durant son mandat il n'a été contracté aucun emprunt et aucune augmentation d'impôt et ne comprend pas pourquoi investir 2 000 000 € alors qu'un projet existait.

M. le Maire précise qu'il n'y a pas eu d'augmentation d'impôt pendant 5 ans après une augmentation de 14,73% la 1^{ère} année du mandat.

M. Tripognez rappelle qu'une commission sport existe, que Mme Gérin y siègeant pouvant intervenir, les chiffres n'étaient pas cachés.

M. le Maire ajoute qu'elle pouvait intervenir sur le projet apparemment trop couteux et parler du projet à 976 000 € à la commission sport.

Mme Gérin répond qu'elle n'aurait pas été entendue.

M. Lioret informe que pour un montant de 976 000 €, il y avait 2 gymnases, un complet et un aéré, un mur d'escalade et un dojo et tout ça n'a pas vu le jour à cause de 2 voix qui, à l'époque étaient contre. 7 ans ont été perdus et aujourd'hui on se retrouve à faire un prêt, c'est scandaleux.

M. le Maire répond que ce n'est pas 2 voix sur 19 qui font « capoter » un projet.

M. Riffaud demande à M. Lioret si son projet de gymnase de l'époque était abouti.

M. Lioret lui interdit de le penser et ne lui permet même pas d'en douter.

Le conseil municipal, décide, par 17 voix Pour, 2 Contre (M. Lioret et Mme Gérin) et 1 Abstention (Mme Labadille), de se prononcer favorablement sur la souscription d'un emprunt selon les caractéristiques ci-dessus énoncées et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

TECHNIQUE / URBANISME

1. DEMANDE D'INTEGRATION

Cinq voiries communales ont été refaites. Il s'agit de l'impasse des Moules, de la rue des Chênes, de la ruelle des Chesnois, de la ruelle St Marc et du chemin de la Colonne.

Suite à une interrogation de **M. Lioret**, **M. le Maire** répond que l'entretien de la ruelle des Chesnois est divisée en 2 parties, 900 m sont assurés par la CCPM et environ 300 m par la Commune. Cette dernière sera refaite début août, la CCPM ne reprenant les voiries que lorsque celles-ci sont dans un bon état.

M. Lioret déplore que les travaux de réfection côté CCPM soient mal faits, du rafistolage.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de demander à la CCPM d'inscrire ces cinq voiries dans les voiries d'intérêt communautaire.

2. ACHAT D'UN TERRAIN à Mme ABBA

Conformément aux modalités de consultation du Domaine, en vigueur depuis le 1er janvier 2017 et dans un courrier adressé à la Mairie en date du 19/06/2018, Mme NOMERANGE Muriel épouse ABBA a fait part de son intention de céder pour un euro symbolique une parcelle cadastrée AB 220 Lot n°3 d'une superficie de 16 m², au croisement de la rue Haute et de la rue de la Garenne. Cette parcelle, bitumée, est située sur le trottoir et des réseaux passent dessous.

M. le Maire rappelle que l'acquisition à 1 euro symbolique engage à chaque fois les frais de notaire pour environ 1 000 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir, la parcelle AB 220 Lot n°3 d'une surface totale de 16m², auprès de Maître Alexis ROCH, en charge du dossier de Mme NOMERANGE Muriel épouse ABBA et d'autoriser Monsieur le Maire à régler les frais de notaire afférents et à signer tout document afférent à cette cession.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Associatif

Mme Gérin déplore que Mme Maltaverne, alors présente, ne soit pas venue saluer l'association Tous pour La Grande Paroisse lors du dîner en blanc.

➤ Problème personnel concernant un personnel de mairie et M. le Maire

M. Lioret soulève un problème de déontologie, par rapport à la mairie, au Maire et notamment les relations entre le Maire et la secrétaire générale. Sur la partie personnelle il n'a rien à dire mais sur la partie professionnelle cela lui pose un problème. Il faut réfléchir à la situation.

M. le Maire répond que le personnel communal ainsi que les élus ont été reçus et informés de la situation et que rien n'avait changé dans leur relation avec Mme Virginie Chasset. La vie privée ne concerne pas les élus. Il confirme que les différents services ne souffrent pas de cette situation et aucun passe-droit ne s'en ressent actuellement. Il propose à M. Lioret de faire son enquête auprès du personnel et ajoute par ailleurs, qu'il aurait plus simple d'aller voir Mme Virginie Chasset pour en parler seul à seul avec elle au lieu d'étaler sa vie privée en conseil municipal.

Mme Senoble revendique que le plus important c'est le travail accompli et qu'il faut faire la différence entre la vie publique et la vie privée. Elle annonce que la commune a de la chance d'avoir une DGS de qualité qui sait faire la différence entre son travail et sa vie privée. Personne n'a été choqué au sein du conseil car la valeur de ces deux personnes leur est bien connue. Elle stipule que cela n'est pas une question de déontologie.

Mme Chasset, invitée à donner son opinion par M. le Maire, informe qu'elle est secrétaire générale et non chef de cabinet. Politiquement ainsi que déontologiquement cela ne pose aucun problème. De plus, son recrutement a été fait par M. Lioret (ancien Maire) et non par le maire actuel. Elle avise qu'elle était prête à quitter la commune si cela avait été nécessaire.

➤ Problème de stationnement

Mme Gérin informe que le stationnement n'est pas respecté dans les rues.

M. le Maire a demandé à Anthony COLLET de mettre des contraventions y compris aux Grands Paroissiens. On peut compter une quarantaine de contraventions par mois. Certains élus ont été verbalisés. Il a été rappelé également dans le Petit Paroissien les règles de stationnement. Il compte sur la révision du PLU pour éradiquer ces constructions sur 200 m² ainsi que les places de stationnement.

M. Lioret répond que le PLU prévoit un garage plus une place de stationnement.

M. le Maire répond que c'est l'ancienne municipalité qui a élaboré le PLU, et la règle est une place de stationnement pour 75 m² habitable.

➤ Intégration des impasses dans la voirie communale

M. Lioret demande à ce que les impasses de la rue Grande soient réintégrées dans la voirie communale et de reprendre les enfouissements de réseaux sur la Commune.

M. le Maire rappelle qu'1 mètre d'enfouissement coûte 1 000 € tout confondu. La commune a préféré construire un city stade, des vestiaires et un skate-parc au lieu de faire faire des travaux d'enfouissement qui coûtent énormément. (*exemple le Hameau de Montgelard, 950 mètres de voiries - coût : 950 000 € avec 45% de financement laissent 522 500 € à la charge de la commune*).

➤ Eqiom

Mme Gérin demande si la commune a des nouvelles d'EQIOM.

M. le Maire répond que non, le groupe rencontre des problèmes financiers et vend actuellement tous ses biens, pour s'installer en Suisse. Ils n'ont pas récupéré les tunnels pour les travaux du Grand Paris.

M. Lioret regrette que les zones d'activités aient été données à la CCPM, se délestant du foncier, qui profitait financièrement à la commune. Il se complimente d'avoir toujours refusé de vendre quoi

que ce soit à qui que ce soit lors de son mandat, y compris d'avoir cédé que la Poste ferme pour ouvrir une agence postale.

M. le Maire se félicite de la fréquentation de l'agence postale et de son succès. D'ailleurs, elle va déménager pour être agrandie pour gagner en place et en confidentialité. Il rappelle par ailleurs que les règles en termes de taxes ont changé en 2017 avec l'intégration des nouvelles compétences et des nouvelles dispositions financières au sein des communautés de commune.

Les conseillers n'ayant plus aucune question,
la séance est levée à 21 h 28.

**Le Secrétaire de séance,
Jean-Pierre TRIPOGNEZ**